

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 30 septembre 2015 portant désignation des
membres de la commission centrale de gestion des emplois
pour les enseignements secondaires ordinaire et
spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit,
artistique et de promotion sociale libres subventionnés**

A.Gt 30-05-2022

M.B. 29-08-2022

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, tel que modifié, notamment les articles 11, 13, § 1^{er}, 14 § 2 et 25 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 septembre 2015 portant désignation des membres de la commission centrale de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale libres subventionné, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, tel que modifié, notamment l'article 78, § 1^{er}, 17° ;

Considérant qu'il convient de remplacer des membres démissionnaires ;

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 2^e tiret de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 septembre 2015 portant désignation des membres de la commission centrale de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale libres subventionné, tel que modifié, les modifications suivantes sont apportées :

- les mots «M. Marc SOBLET» sont remplacés par les mots «M. Vincent RYCKOORT» ;

- les mots «M. Philippe MARTIN» sont remplacés par les mots «M. Damien DEQUESNE» ;

- les mots «M. Vincent RYCKOORT» sont remplacés par les mots «M. Jean-Noël DELPLANQUE» ;

- les mots «M. Jean-Noël DELPLANQUE» sont remplacés par les mots «M. Marc SOBLET» ;

- les mots «M. Damien DEQUESNE» sont remplacés par les mots «Mme Astrid LAURENT».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 30 mai 2022.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :
La Directrice générale adjointe f.f.,
M.-Ch. SIMON